

FÉVRIER 2009



Bulletin
d'informations
municipales

Le Vallacquois

Février 2009 Volume VI Numéro 1

AU COEUR DE LA NATURE

*Une excellente
année 2009 !*

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca



MOT DE LA MAIRESSE

En ce début d'année 2009, il est important de jeter un regard positif sur les grandes réalisations des dernières années dans la municipalité de Val-des-Lacs, ainsi que les démarches entreprises pour garantir l'avenir de notre municipalité.

En tant que mairesse, il est de ma responsabilité ainsi que de celle du conseil d'orienter le début d'année vers des projets rassembleurs. Le conseil municipal devra assouplir certains éléments de la réglementation afin de mieux encadrer son application et permettre une progression de notre municipalité. Nous devons aussi nous doter d'outils essentiels afin que le conseil puisse prendre les meilleures décisions pour le bien de la communauté.

L'année 2009 sera une année de consolidation et de continuité. Les efforts continus des dernières années démontrent que des changements sont possibles et réalisables à court et à moyen terme.

Plusieurs projets importants sont à l'étude ou en voie de continuité en 2009-2010.

- Assouplissement de la réglementation de l'urbanisme;
- Environnement : comment mieux protéger nos plans d'eau. Le plan d'action sera déposé en 2009/2010;
- Culture : comment mieux intégrer la communauté dans la culture ;
- Embellissement : plan d'action pour rehausser notre image;
- Famille : politique familiale 2009;
- Matières résiduelles : remettre en question notre réduction à la source et avoir une meilleure implication en information, en sensibilisation et en éducation;
- Réseau routier : amélioration continue et plan d'action pour la prochaine année;
- Relocalisation de la patinoire et du stationnement de l'hôtel de ville, aménagement paysager et installation septique;
- Mettre en évidence les espaces axés sur le ciel étoilé et travailler à mettre en place des projets rassembleurs;
- Gestion des barrages par la municipalité à compléter;
- Le tout axé sur le développement durable.

Nous devons rapidement trouver des solutions pour une

amélioration continue en ce qui a trait à l'ensemble de notre réseau routier. En ce sens, une demande d'aide financière a été produite auprès du Ministère des Affaires municipales et des Régions et auprès du Ministère des transports. Nous espérons que ces ministères répondront positivement à notre demande. Le souhait de la population est d'améliorer notre réseau routier et l'embellissement de notre municipalité.

Une demande d'aide financière pour compléter la transformation de notre centre culturel et communautaire sera déposée prochainement auprès des ministères concernés.

La mise en place de notre plan de développement touristique dans le cadre du programme mono-industrielle se poursuivra en 2009. Plusieurs priorités seront à réaliser pour 2009-2010 dont le développement de notre noyau villageois. Le plan d'action déposé au conseil municipal de décembre sera présenté au comité de suivi en janvier 2009. Le budget alloué dans le cadre du mono-industrielle devrait nous être communiqué prochainement.

Même si le conseil a été élu pour prendre des décisions au nom de tous, il doit prendre des orientations respectueuses de la communauté en lui permettant de s'exprimer et de s'impliquer dans différentes occasions, gage d'une saine démocratie et non de la critique. Je tiens donc à mentionner que lorsque nous défendons des valeurs qui s'avèrent nécessaires pour le bien être de la communauté, nous sommes souvent confrontés à des jugements.

Sachez qu'une de nos priorités visera à la réalisation de projets rassembleurs en 2009.

Je remercie toutes les personnes qui ont apporté des suggestions lors de rencontres privées, par courriel ou par d'autres moyens de communication. Ces citoyens ont ainsi pleinement participé à la vie démocratique de votre municipalité.

Je souhaite que votre appui sous toutes ses formes se poursuive au cours de l'année 2009.

Avant tout, le développement de notre municipalité se révèle une occasion de dépassement que Val-des-Lacs ne manquera pas de saisir pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Au nom du conseil municipal et de l'administration, je vous souhaite une excellente année 2009 remplie de beaux projets et de succès.

Berthe Bélanger, Mairesse

LE VALLACQUOIS • Février 2009 • Volume VI • Numéro 1 Publié en 1200 exemplaires par la municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs Tél. : 819 326-5624 Téléc. : 819 326-7065 maire@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Conception et mise en page : Cyrcom : 819 322-7693 • Courriel : joanne@cyr.qc.ca



Petit tour d'horizon

■ Réglementation

Afin d'assurer un développement harmonieux de son territoire, la municipalité adopte des règlements qui établissent les droits et les obligations des résidents. Pour 2009, la municipalité apportera un certain assouplissement à la réglementation de l'urbanisme afin de permettre à la municipalité de mieux planifier le développement de notre territoire.

■ Génératrice à l'hôtel de ville

Pour répondre à des mesures d'urgence, la municipalité s'est dotée d'une génératrice qui répondra aux services de premières lignes advenant un sinistre. Dans le cadre de la subvention accordée pour la rénovation de l'hôtel de ville, la moitié des frais engendrés par la génératrice seront couverts par cette subvention et l'autre moitié, par la municipalité.

■ Niveleuse

Les frais d'entretien n'étant plus justifiables, la municipalité s'est vue dans l'obligation de procéder à l'achat d'une niveleuse.

■ Famille

L'arrivée de nombreuses jeunes familles sur notre territoire nous amène à nous positionner pour le développement de la communauté.

À quoi les jeunes familles peuvent-ils s'attendre de la part de la municipalité ? Plusieurs services vous sont offerts : bibliothèque, loisirs, sports, culture, activités pour les jeunes de 0 / 5 ans, 7/12 ans et 12/17 ans. De plus, la municipalité songe à se prévaloir d'une politique familiale cette année. Une première rencontre avec les adolescents aura lieu au cours des prochains mois.

■ Commerces à Val-des-Lacs

En 2006, la municipalité de Val-des-Lacs s'était questionnée par rapport aux commerces situés sur son territoire. Devant l'intérêt manifesté par un groupe de commerçants à former une association, la municipalité a soutenu l'organisa-

tion d'une première rencontre visant à discuter des moyens dont ils disposent pour se faire connaître davantage.

La municipalité félicite l'engagement des commerçants et en profite pour vous rappeler de ne pas hésiter à les encourager.

■ Un centre culturel et communautaire

La municipalité tenait à diversifier l'offre culturelle et ainsi répondre aux besoins de la communauté concernant l'accessibilité à des bâtiments municipaux. La municipalité est convaincue que l'acquisition de l'église et du presbytère était la meilleure décision à prendre pour la protection du patrimoine afin de répondre aux besoins de toute la communauté. La mairesse Berthe Bélanger croit fermement que l'acquisition de l'église était incontournable pour offrir à la population des locaux appropriés.

La municipalité a fait appel à l'expertise d'un ingénieur en structure et d'un architecte. Leur rapport nous indique que nous pouvons déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère afin de poursuivre la démarche. L'église, devenue centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs peut dorénavant être utilisée. Dépendamment de la contribution provinciale et de l'accès à différentes subventions, les travaux seront effectués au cours des prochaines années.

■ Gestion des matières résiduelles

En 2009, la municipalité poursuivra sa réflexion pour encourager les citoyens à diminuer significativement les matières résiduelles.

Saviez-vous que le plastique peut mettre de 100 à 400 ans avant de disparaître ? Saviez-vous aussi que le fait de ne pas utiliser votre poubelle noire et verte adéquatement faisait augmenter votre facture ? Vous trouverez à l'intérieur de votre compte de taxes un dépliant à cet effet.

Prenez note que la prochaine collecte des gros rebuts sera le lundi 11 mai 2009.

Date des collectes des déchets et des matières recyclables :

Les lundis 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai.

Le dépôt des déchets domestiques dangereux se fait tous les vendredis de 14 h à 16 h.

■ Bibliothèque

Afin d'établir les besoins de la communauté au niveau des heures d'ouverture de la bibliothèque, la municipalité procède présentement à un sondage. Nous vous demandons de le compléter par internet ou encore de nous transmettre le formulaire ci-joint. Aidez-nous à prendre les meilleures décisions pour la communauté.

Le comité de la culture et la municipalité.

■ La municipalité offre un livre à votre bébé !

La municipalité vous offre un livre lors de la naissance de votre enfant afin de l'inciter, dès son plus jeune âge, au bonheur de la lecture.

Rendez-vous à la bibliothèque lors des heures d'ouverture (jeudi de 19 h à 21 h et les deuxièmes samedis de chaque mois de 10 h à 11 h 30) pour y obtenir votre cadeau.

■ Hiver en fête

À ne pas manquer ! Plusieurs activités familiales auront lieu à l'extérieur le 21 février prochain.

■ Élection 2009

Si vous êtes non-résident, n'oubliez pas de nous transmettre votre procuration pour les élections de 2009. La procuration vous sera transmise par le biais du prochain compte de taxes et est également disponible sur le site internet de la municipalité www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca.



Chronique environnementale

Plusieurs actions ont été orchestrées ces dernières années dans le but de protéger le patrimoine environnemental de Val-des-Lacs. Ainsi, la municipalité de Val-des-Lacs consolidera encore cette année cette volonté par le billet de plusieurs actions.



Les riverains seront appelés à respecter la nouvelle réglementation en vigueur depuis juillet 2008 qui par exemple, restreint la coupe de gazon sur la rive des lacs et cours d'eau. De plus, la municipalité poursuivra la caractérisation des installations sanitaires sur le territoire afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement.

Une journée de l'environnement se déroulera le 13 juin prochain. Ainsi, tous les citoyens seront invités à participer à cette journée porte ouverte. Ensuite, au cours de la saison estivale, des formations seront offertes en collaboration avec les diffé-

rentes associations de lacs pour supporter les riverains dans leurs efforts de renaturalisation des rives. Plusieurs séances d'information auront lieu au cours du printemps et de l'été 2009 à travers les réunions des différentes associations de citoyens. Ces séances permettront d'informer les citoyens et riverains sur les bonnes pratiques environnementales à adopter pour protéger notre environnement de façon durable.

La municipalité, comme dans les années passées mettra sur pied un programme d'aide financière sous forme de subvention pour l'achat d'arbuste servant au reboisement des rives.

Nous remercions les membres du CCE ainsi que le CCEPL pour l'effort et l'intérêt manifesté en ce qui a trait à la protection de l'environnement ainsi que la préparation d'un plan d'action qui sera déposé prochainement au conseil municipal.

Conférence de l'association Faune et flore



L'Association faune et flore de Val-des-Lacs vous invite à ses prochaines conférences: **les mardis 10 février, 10 mars et 14 avril 2009 à 19 h 30** au centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs (église).

Vous connaîtrez tous les détails sur le site de la municipalité (www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca) ou en téléphonant au 819 326-5647 ou 819 326-7589.

Coût: 4 \$/conférence pour les non-membre. Nombreux tirages, documentation et pause-santé vous y attendent ! Au plaisir de vous accueillir en 2009 !

Le comité organisateur

Nouvelles activités à Val-des-Lacs

Activités en plein air



Au profit de l'Association des gens d'affaires de Val-des-Lacs (A.G.A.V.), vous êtes invités à participer, samedi le 28 février 2009 de 14 h à 16 h, à deux heures de plein air et de plaisir sur le merveilleux site d'Étang Tremblant, situé au 11 chemin du Lac-del'Original.

Vous aurez le privilège de rencontrer un des plus grands mammifères Nord Américain, le bison des bois. De plus, vous pourrez visiter le chenil Kanatha-Aki (chiens de traîneau). De plus, il y aura sur les lieux de la tige d'érable sur la neige, du chocolat chaud et du café pour se réchauffer.

Au cœur de la nature, Val-des-Lacs vous invite à découvrir la beauté des paysages et sa faune abondante.

Coûts :

2 ans et moins : gratuit

3 ans à 12 ans : 7\$

13 ans et plus : 12\$

Vous êtes en affaires ?

Vous êtes cordialement invités à l'ouverture officielle de l'Association des gens d'affaires de Val-des-Lacs (L'A.G.A.V.) le samedi 11 avril 2009 de 17 h à 20 h au centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs.

Cette association est indispensable dans une municipalité, le but étant d'aider à mettre en valeur les petites et grandes entreprises de la municipalité pour le bénéfice des résidents et des villégiateurs.

Cette rencontre vous donnera la possibilité de connaître notre association, d'augmenter la visibilité de votre entreprise, d'élargir votre réseau de contacts, de connaître les partenaires de notre région et de bénéficier d'un soutien publicitaire.

L'inscription pour la première année est gratuite. Un buffet avec vin est offert au coût de 25 \$ par personne, au profit de l'association. N'oubliez pas d'apporter vos cartes d'affaires et vos dépliants.

Les billets pour le buffet et pour l'activité seront disponibles à l'épicerie de Val-des-Lacs, date limite: samedi 4 avril 2009.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Annick Lachapelle, responsable des communications de L'A.G.A.V. au 819 326-9383.



Un engagement à long terme pour redorer l'image de la municipalité

Déterminée à poursuivre le processus de revitalisation, la municipalité a déposé son Plan de développement touristique lors de la séance du conseil du 10 décembre 2008. Ce plan a été élaboré avec la participation du CLD des Laurentides et du programme mono-industrielle. Accompagnée par l'équipe de consultants DPRM, une soirée de consultation a permis au conseil municipal de se positionner sur les pistes d'actions du plan de développement touristique.

Le plan porte sur plusieurs volets :

- Améliorer les infrastructures dans la perspective conjointe d'accroître la qualité de vie des résidents et l'attrait touristique.
- Profiter du développement touristique de la région.
- Veillez à la bonne cohabitation des fonctions touristiques, résidentielles et de la villégiature pour préserver les acquis et le potentiel de développement de la région.
- Soutenir et orienter le développement d'activités touristiques conforme à l'orientation générale du développement touristique recherché pour mieux positionner Val-des-Lacs.

La municipalité peut être fière du chemin parcouru au cours des dernières années. D'ailleurs, notre plan de développement a incité d'autres intervenants municipaux à consulter la population afin de cerner les besoins de base et de mieux y répondre.

Pour mettre toutes les chances de son côté, la municipalité a implanté des conditions gagnantes en mandatant la table d'harmonisation, représentative du milieu, qui recommandera au conseil municipal des moyens pour atteindre les objectifs du plan d'action.

Le projet du plan de développement touristique a été payé à même les fonds du programme mono-industrielle 2008-2009-2010.

Inauguration mémorable



C'est en présence de plusieurs invités et représentants de la municipalité que la mairesse a procédé à l'inauguration de l'hôtel de ville les 21 et 22 novembre 2008. La mairesse a affirmé avec fierté que la municipalité de Val-des-Lacs a compris l'importance de rehausser son image, de se doter d'outils de gestion importants et d'améliorer le service auprès des Vallacquois et des Vallacquoises.

Lancement de la politique culturelle et 1^{er} Salon du livre

La municipalité inaugurerait officiellement la réouverture de la bibliothèque le 7 décembre dernier. Lors de cet événement, la municipalité a déposé sa première politique culturelle et présenté son premier salon du livre. C'est dans une ambiance conviviale que les citoyens ont pu rencontrer les trois auteurs présents : Lyne Bourgon, Joseph Graham et Alain Lamontagne. Ces derniers nous ont partagé leur passion avec beaucoup de générosité. Le comité culturel était également présent lors du lancement de la politique.

Cette politique se base sur six engagements :

- La protection et la mise en valeur du patrimoine de proximité
- L'identité culturelle
- L'offre culturelle en facilitant l'accès à la culture, aux activités et aux manifestations artistiques
- L'accessibilité en aménageant des lieux propices à la production artistique
- Les alliances en créant un réseau de partenaires
- L'application

Les personnes intéressées à consulter le document complet peuvent se présenter à l'hôtel de ville ou visiter le site internet de la municipalité : www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

La municipalité remercie les organisateurs de l'événement.



Les amis du Sentier Vive le vent d'hiver !



Du plaisir en plein air, vous en voulez ? En voilà.... Les amis du Sentier de grande Randonnée de Val-des-Lacs vous invitent à vous joindre à eux pour prendre une grande bouffée d'oxygène en redécouvrant les sentiers de notre municipalité ! Le sentier est accessible par deux endroits : à partir du chemin Corbeil ainsi qu'à partir du chemin Goyer située au bout du chemin Val-des-Lacs.



Depuis peu, la Corporation du Sentier de grande Randonnée des Laurentides nous permet de pratiquer ce sport-loisir sur la partie du sentier qui traverse notre territoire en longeant celui destiné à la pratique du ski de fond en attendant l'ouverture d'un nouveau tracé.

La raquette est connue pour ses bienfaits sur la santé. Elle renforce globalement la condition physique et améliore les capacités cardio-vasculaires et l'oxygénation, alors pourquoi ne pas profiter de ce que notre généreuse nature nous offre gracieusement ?

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, bien du plaisir lors de vos randonnées ! Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Yolande Blanchard au 819 326-7589.



Bonjour à tous ! Je me présente: je suis le Bonhomme de neige. Eh oui c'est l'hiver. Que voulez-vous, moi j'aime l'hiver ! On comprend pourquoi! L'hiver peut être une saison charmante si on la prend du bon côté. Il faut toutefois être prudent, même en ces temps frisquets. Beaucoup l'oublent.

D'abord, vos fenêtres sont-elles en état de s'ouvrir ? Souvent, lorsqu'il fait froid, les fenêtres gèlent et il est difficile de les ouvrir. Les grandes accumulations de neige sur vos balcons, c'est joli mais seulement dans la cour. Le balcon doit rester dégagé: ainsi vous pourrez sortir rapidement si le feu se déclare chez vous. De ma situation privilégiée (je loge dans la cour) je vois tous les voisins et plusieurs tolèrent qu'un beau tas de neige obstrue la sortie. **TOLÉRANCE ZÉRO !** Dégagez vos sorties d'urgence ! Entrons à l'intérieur (vous, pas moi !). Que c'est confortable de se blottir près d'un feu. Où mettez-vous les cendres, quand ce dernier est éteint ? Dans une boîte de carton ! Hou la la ! Il ne faut pas ! On place les cendres dans un contenant métallique, à fond surélevé, et on les met dehors, loin de toutes parois combustibles. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de 3 jours ! ! !

D'autres privilégient les appareils de chauffage d'appoint comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) des murs et autres matières combustibles (rideaux, draperies, meubles). Si vous avez recours à une chaufferette fonctionnant au kérosène, laissez-la refroidir avant de faire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur.

Utilisez toujours le type de carburant approprié à l'appareil de chauffage d'appoint et remplissez le sans dépasser le niveau recommandé.

Pour les chaufferettes électriques, évitez les rallonges pour brancher l'appareil. Il ne faut jamais couper la protection de mise à la terre de la fiche électrique. Et veillez à utiliser le calibre de fusible approprié au circuit à desservir.

Certains ont l'urticaire en entendant le mot verglas. Eh oui, le verglas ! Alors, pour contrer les désavantages des pannes de courant, on peut se procurer une génératrice portable. Avant d'utiliser une génératrice, assurez-vous que votre installation électrique a été réalisée par un électricien certifié et une fois l'appareil en place, faites-en l'entretien selon les indications du fabricant. **C'est une question de sécurité.**

Il faut toujours placer la génératrice complètement à l'extérieur, jamais dans le garage même si vous laissez la porte ouverte. Une turbulence d'air pourrait refouler les gaz d'échappement à l'intérieur de votre domicile et vous intoxiquer. Assurez-vous aussi qu'elle soit assez éloignée de la maison et qu'il y ait des ouvertures telles les fenêtres, portes et prises d'air. Vérifiez fréquemment le tuyau d'échappement de votre génératrice car une surchauffe pourrait provoquer un incendie.

Sur ce, je vous souhaite un bon hiver et profitez-en bien.

Allez patiner, skier, marcher. Et...Vive le vent d'hiver.

Guy Côté, conseiller

Source : Ministère de la sécurité publique



ARBUSTES INDIGÈNES POUR LA PROTECTION DES RIVES - 2009

IMPORTANT: Date butoir: le 5 mars 2009 pour commande accompagnée du paiement total par chèque daté au plus tard le 5 mai 2009 et adressée à :
Municipalité Val-des-Lacs, 349 chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs Qc J0T 2P0 Télécopieur: 819 326-7065 Téléphone: 819 326-5624 - poste 3600



1. Spirée

2. Myrique

3. Sureau

4. Rosier

5. Vigne

6. Iris

7. Verveine

8. Quenouille

Ce programme cible principalement la régénération végétale des rives par la plantation d'espèces indigènes recommandées contre l'érosion des sols. Leur volumineux système de racines filtre les polluants et sédiments, ce qui protège la qualité de l'eau. L'achat de ces jeunes plants de calibre moyens une nouvelle végétation à un coût abordable, même si quelques années sont nécessaires pour arriver à la maturité (de 1 à 3 ans). Ce laps de temps est relativement court, comparé aux 50 ans et plus que nous avons inconsciemment pris pour endommager la qualité de nos plans d'eau. Étant en zone 4, ces plants sont tous recevables. Notre fournisseur se réserve le droit d'annuler ou diminuer les commandes suite à des raisons indépendantes de sa volonté (gel, maladies, etc.). Distribution prévue pour samedi, le 13 juin 2009 à notre journée d'environnement qui aura lieu au centre culturel et communautaire (église) de 10 h à 15 h 30.

Les items 1 à 8 sont des tiges d'une hauteur de 30 cm à 40 cm (12 à 16"), qui atteindront leur maturité dans trois ans. Au moment de la transplantation, une pelletée de bonne terre dans chaque trou favorisera une meilleure acclimatation. Pour un maximum d'efficacité, ces arbustes devraient être transplantés à l'intérieur d'un périmètre allant jusqu'à 5 mètres de la rive et, idéalement, jusqu'à 3 à 5 rangées de large. Nous avons cette année un nouveau fournisseur : « Les aménagements fauniques et forestiers Montérégien enr. » dont voici l'adresse internet suivante : www.affq.ca

La municipalité subventionnera 35 % pour les 2 500 premiers plants. Lors de la journée de l'environnement, plusieurs prix de présence seront remis. C'est le moment d'agir si nous voulons sauver nos lacs et rivières pour les futures générations.

Bienvenue à tous !



Murielle St-Charles
conseillère en
environnement,
Val-des-Lacs

COÛT L'UNITÉ (INCLUANT TAXES) : 1,60 \$ le plant subventionné. Après le 2500^e arbuste, le coût sera de 2,43 \$ taxes incluses.

QUANTITÉ

1. Spirée à larges feuilles (<i>Spirea latifolia</i>) - Arbuste efficace pour stabiliser les rivages et les pentes - Hauteur : 1,2 mètre Zone 3 (sol semi-humide/soleil ou mi-ombre/vigoureux) - Espace suggéré entre chaque plant : 0,75 mètre	unités
2. Myrique baumier (<i>Myrica gale</i>) - Arbuste excellent pour stabiliser les berges - Hauteur : 1,2 mètre Zone 2 (sol humide - supporte sol pauvre, acide et sablonneux/soleil ou mi-ombre) - Espace suggéré entre chaque plant : 1 mètre	unités
3. Sureau blanc du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>) - Arbuste très ornemental - Hauteur : 2 mètres Zone 3 (sol semi-humide/soleil ou mi-ombre/croissance rapide) - Espace suggéré entre chaque plant : 1,5 mètres	unités
4. Rosier rustique (<i>Rosa rugosa</i>) - Arbuste utile pour haies et écrans - Hauteur : 1,5 mètre Zone 3 (sol sec ou semi-humide, supporte sol pauvre et sablonneux/soleil ou mi-ombre) - Espace suggéré entre chaque plant : 1,2 mètre	unités
5. Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>) - Plante grimpante ou rampante, parfaite pour les murets Zone 3 (sol sec ou semi-humide/soleil ou mi-ombre) Espace suggéré entre chaque plant : 1,5 mètres	unités
6. Iris versicolore (Blue Flag - couleur mauve) - Plante herbacée - Fleur emblème du Québec - Hauteur : 0,5 mètre Zone 3 (sol humide - peut pousser dans l'eau jusqu'à 10 cm de profond/soleil ou mi-ombre) Espace suggéré entre chaque plant : 0,4 mètre	unités
7. Verveine hastée (<i>Verbena hastata</i>) - Plante avec épis denses de fleurs d'un bleu profond à la fin de l'été. Sols humides, plantés en bordure de plans d'eau, d'étangs et dans d'autres zones humides. Croissance de 1 à 2 m de haut, en situation ensoleillée. Rustique - Zone 3	unités
8. Quenouille (<i>Thypha Latifolia varegata</i>) - Plante à feuilles larges et panachées de blanc crème, plus petite et plus décorative que la variété que l'on rencontre dans beaucoup de fossés sur le bord des routes. Peu atteindre 120 cm (48") pousse au soleil dans un sol humide ou dans 30 cm (12") d'eau.	unités

.....
NOM (EN LETTRES MOULÉES)

.....
ADRESSE DOMICILIAIRE

.....
TÉLÉPHONE

.....
COURRIEL

.....
ADRESSE DE VAL-DES-LACS (SI AUTRE)

.....
SIGNATURE

Ne pas oublier de venir chercher votre permis de plantation en bande riveraine (gratuit) avant d'aller chercher vos plants. Des inspecteurs seront disponibles sur place lors de la journée de l'environnement pour vous délivrer ce permis.